

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL103

présenté par

M. Batut, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, M. Blanchet, Mme Poueyto, Mme Lingemann, Mme Thillaye, M. Bru, M. Cubertafon et M. Lainé

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À la dernière phrase de l'alinéa 133, après le mot :

« universel »,

insérer les mots :

« , pendant lequel les réserves de la gendarmerie nationale et de la police nationale seront pleinement investies, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de souligner le rôle essentiel que tient le SNU pour les réserves du Ministère de l'Intérieur. Le rapport d'information de la commission de la Défense sur les réserves, adopté au printemps 2021 propose de renforcer ce lien entre le SNU et les réserves, de la gendarmerie en particulier. Alors que la montée en puissance de la réserve de la Police nationale découle aussi des réflexions qui ont eu lieu à l'occasion de la rédaction de ce rapport, le présent amendement propose de préciser que les réserves du ministère de l'Intérieur ont toute leur place dans la réussite du SNU; en particulier afin de raffermir le lien entre la Nation et les gardiens de la paix.